

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/109

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

Namur, le 9 novembre 2021

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°109 du 7 octobre 2021 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 109 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 109 (2021-2022) 109

Réception : 07 octobre 2021

Echéance : 28 octobre 2021

Matière : Politique de l'énergie - Energies nouvelles - Energies renouvelables -

Objet : le développement du "grand photovoltaïque"

Question écrite

Dans le cadre du Plan Énergie-Climat, la Wallonie s'est engagée à produire l'équivalent de 23,5 % de la consommation finale brute d'énergie à partir de sources renouvelables en 2030, contre 13 % à l'heure actuelle. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la production d'électricité à partir du photovoltaïque devra presque tripler, pour atteindre les 3 300 GWh.

Monsieur le Ministre indiquait justement il y a quelques jours dans la presse qu'une cartographie solaire était en préparation afin de déterminer avec précision le potentiel du photovoltaïque en Wallonie. En 2012, une étude estimait déjà que 250 kilomètres carrés de toitures se prêtaient au photovoltaïque. Quel est l'état d'avancement de cette cartographie et quand sera-t-elle disponible ? Le potentiel estimé permettra-t-il d'atteindre les objectifs annoncés en termes d'énergies renouvelables ?

Le Gouvernement affirme, depuis le début de sa législature, vouloir développer le photovoltaïque à une large échelle. Pour ce faire, les installations photovoltaïques en toiture sont actuellement majoritairement privilégiées, mais ne seront sans doute pas suffisantes pour répondre aux objectifs du Plan Energie-Climat. D'autres types d'installations existent et pourraient permettre de répondre à cette insuffisance, notamment via l'installation de panneaux sur des terrains industriels, voire dans certaines conditions, sur certains espaces pouvant être partagés entre panneaux et élevage ou production maraîchère, très populaire chez nos voisins. Quel regard Monsieur le Ministre porte-t-il sur ces alternatives ? Quelles seraient les balises devant encadrer un tel développement en Wallonie ?

Par ailleurs, l'accélération du développement du photovoltaïque passe également par la création d'un cadre légal favorable à l'essor des communautés locales d'énergie, pour pouvoir partager et autoconsommer une énergie verte et locale et augmenter la rentabilité des grands champs. Où en est dès lors le développement du cadre réglementaire attendu par le Gouvernement wallon ?

Réponse

Les objectifs énergétiques et climatiques de la Wallonie sont en effet importants et devront l'être davantage pour répondre à l'engagement du Gouvernement wallon de réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990). Cet engagement a entretemps été conforté par la décision de la Commission européenne de revoir les objectifs européens.

En termes de production d'énergie à partir de sources renouvelables, les objectifs actuels wallons (encore à

adapter donc) sont de 10TWh à l'horizon 2030.

Pour concrétiser la transition énergétique ainsi entamée, c'est bien d'un mix de technologies et types d'installations complémentaires dont nous avons besoin. Il ne s'agit donc pas de privilégier l'une au détriment de l'autre, mais plutôt de veiller à ce que cette complémentarité soit assurée sur base des potentialités et contraintes de notre territoire. Ceci ne veut évidemment pas dire que des ajustements entre filières ne soient pas pertinents.

Dans cette approche, le (grand) photovoltaïque trouve évidemment une place importante, place que le Gouvernement wallon a d'ailleurs bien comprise lorsqu'il s'est engagé dans sa DPR à poursuivre le déploiement en toiture et à favoriser le déploiement d'installations de grandes dimensions. Au total, la filière photovoltaïque est appelée à atteindre un productible de 3.300GWh (ou 3.3TWh) à l'horizon 2030.

Il s'agit d'une technologie qui réunit une série d'avantages comme l'intégrabilité des installations au tissu bâti, la maturité de la technologie, la complémentarité possible avec certaines fonctions territoriales, etc. De plus, lorsqu'elle prend la forme d'installations de grandes dimensions, elle permet des économies d'échelle qui permettent une optimisation de la participation des consommateurs à la transition énergétique.

L'évaluation du potentiel photovoltaïque fait actuellement l'objet d'une réflexion avec mon administration. Dans un premier temps, l'approche vise à développer un outil estimatif concernant les toitures, à l'image de ce qui existe déjà à Bruxelles. Par la suite, il est prévu d'étendre la réflexion à d'autres types d'installations, dont notamment le photovoltaïque au sol dans les terrains désaffectés ou impropres à la culture.

Concernant la mise en place du cadre relatif aux communautés d'énergie en Wallonie, le Gouvernement a adopté, en 2e lecture, ce 9 septembre 2021, le projet de décret modifiant le décret électricité du 12 avril 2001 afin de transposer les directives 2019/944/UE et 2018/2001/UE instituant les communautés d'énergie renouvelable et citoyenne.

L'avis du Conseil d'État a été sollicité. Suite à cet avis, le Gouvernement pourra procéder à l'adoption du projet en troisième lecture d'ici la fin de cette année et ensuite s'ensuivront les travaux parlementaires au sein de cette Commission.

Comme souligné par l'honorable membre, le développement des communautés d'énergies renouvelables aura un rôle important à jouer dans le cadre de la transition énergétique, non seulement en favorisant le développement des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, mais également en permettant à tout citoyen de devenir acteur de cette transition.